

Jeûne

Quand la faim justifie les moyens

Entre toutes les stratégies de revendications, la grève de la faim est assurément une des plus brutales. La mortification du corps est un spectacle dérangeant pour le passant en même temps qu'un défi pour celui qui use de son sacrifice comme d'un moyen de pression.

Scandaleux, indécent, hors de proportion, ridicule, théâtral... Les réactions suscitées par Volland sont pour le moins passionnées. Même les Réunionnais solidaires qui ont signé la pétition sur le Barchois ne se sont pas attardés auprès des grévistes. Un peu emprunté, gêné, mal à l'aise, on s'empressait de continuer son chemin.

C'est que la grève de la faim n'a rien d'anodin ou de comique. Le mot grève renvoie à l'idée de revendication, de conflit, pouvant atteindre dans certains cas des situations de tension extrême. Quant au mot faim, il représente une peur ancestrale, et tout à la fois une réalité actuelle. Le drame quotidien de certaines populations et l'angoisse personnelle du manque de nourriture. En face d'un refus alimentaire revendicatif, le spectateur est renvoyé à sa propre histoire, à ses frustrations, à son rapport avec la nourriture, à la mort même.

Car la mort est bien la seule logique en cas de fin de non recevoir. Alors comment comprendre qui ont choisi de nous divertir, agitent sous nos yeux un spectacle réaliste et macabre? Ce que l'on peut comprendre d'un prisonnier politique, ou d'un individu, d'un groupe qui s'estime victime d'une injustice, on le comprend moins de la part d'un artiste.

Tristes records

En matière de grève de la faim, les Irlandais détiennent de tristes records : 94 jours de jeûne total pour dix prisonniers politiques en 1920. Ou encore, 375 jours sous alimentation forcée par perfusion pour Ronald Baker en 1970 à la prison de Leeds. Plus proche de nous on se souvient encore de la mort de Bobby Sands, militant de l'IRA, sous le mandat de Margaret Thatcher.

A la Réunion, en revanche, le phénomène semble plus récent. De mémoire d'autochrome, le

premier éclat public de grévistes déterminés date de 1986. Une douzaine de journaliers communaux de la mairie de Sainte Marie, licenciés six semaines auparavant ont observé une grève de la faim de quelques jours devant la cathédrale de Saint Denis avant d'obtenir satisfaction. Aujourd'hui encore, le souvenir de ces journées d'épreuves reste cuisant pour l'une des participantes:

"C'était une grande humiliation d'en arriver là. Aucun de nous n'y était allé de gaieté de cœur. On avait mal partout, on ne tenait plus debout, un collègue a du être hospitalisé. Et en plus on entendait les moucatages des passants qui nous soupçonnaient de nous nourrir en douce le soir à la cure qui nous hébergeait".

D'autres cas plus récents peuvent aussi être évoqués: un client de la B.R campe dans sa voiture devant la banque pour obtenir le rétablissement de son compte.



Du lundi matin 10h au vendredi soir 3h, Volland est à l'eau (Photo Frédéric Lai-Yu)

Une employée à mi-temps de RFO s'installe sur le parvis de la grande maison et revendique son intégration à plein temps... André Moïse Fontaine réclame que les Réunionnais qui ont combat-

tu à Diégo-Suarez soient reconnus comme anciens combattants.

Sans compter les cas de grève de la faim en milieu carcéral: ils ne bénéficient pas de la même publicité, mais ce sont les plus fréquents.

Une différence de taille cependant, les grévistes en

prison ne jouissent pas du même régime. En effet l'article D 380 du code de procédure pénale prévoit la possibilité de "recourir à l'alimentation forcée sur décision et sous surveillance médicale lorsque les jours du sujet risquent d'être mis en danger". L.F.

Le problème médico-légal

La place du médecin est essentielle auprès d'une personne refusant de s'alimenter. Pour l'assistance et la surveillance des risques tout d'abord. Le praticien surveille le poids, le pouls, la tension, l'état de conscience. Il peut procéder à des analyses de sang pour vérifier un éventuel déséquilibre des sels minéraux, voire d'urine afin de détecter une éventuelle tricherie.

Mais un cruel dilemme se pose pour le médecin dans

le cas où le gréviste met sa vie en danger.

Il peut se référer à divers textes en plus de sa conscience.

Dans son fascicule "Liberté du malade, indépendance des médecins", le conseil national de l'ordre des médecins donne son interprétation du Code de déontologie médicale: "Appelé à donner des soins à un gréviste de la faim, le médecin ne peut rien entreprendre sans le consentement du sujet et

contre sa volonté, tant que celui-ci n'est pas manifestement en danger de mort.

A partir du moment où sa faiblesse est telle que la vie est menacée à brève échéance et sans nécessairement atteindre la perte de connaissance, le devoir du médecin est de prescrire l'hospitalisation et de donner les soins qui s'imposent".

Cette attitude interventionniste évite au médecin de tomber sous le coup de l'Article 63 du Code pénal

relatif à la non-assistance à personne en danger. L'Association médicale mondiale est quant à elle beaucoup plus tournée vers la liberté du malade: "Lorsqu'un prisonnier refuse toute nourriture et que le médecin estime que celui-ci est en état de formuler un jugement conscient et rationnel quant aux conséquences qu'entraînerait son refus de se nourrir, il ne devra pas être alimenté artificiellement".

Petit guide de la grève de la faim

Une grève de la faim réussie, ça ne s'improvise pas... Voici quelques conseils et avertissements.

Vous avez des revendications à faire entendre? Vous vous demandez comment obtenir gain de cause? La grève de la faim est un moyen extrême dans la panoplie des possibilités d'action.

Pour que ce moyen de pression soit efficace, il faut que certaines conditions soient réunies. Le contexte politique et médiatique doit être propice. On ne peut faire une grève de la faim dans un pays où la vie humaine n'a que peu de valeur.

Choisir une démocratie apparaît donc plus sage. Puis alertez le maximum de médias, plus l'écho est large, moins les résultats se font attendre. Nourrissez-vous à l'avance en abondance de sucres lents (pâtes, riz, grains...).

Trouvez un endroit bien en vue, installez-vous confortablement, on ne sait jamais. Et refusez ostensiblement toute nourriture. Buvez beaucoup d'eau salée et/ou légèrement sucrée. Faites vous assister d'un médecin. Au fil des longues

heures, la faim s'installe peu à peu.

Les deux premiers jours sont les plus difficiles. Puis l'envie de manger s'apaise pour laisser place à d'autres maux: maux de tête, nausée, mauvais goût dans la bouche sèche... Au bout de trois jours, on commence à perdre un peu de poids, mais pas de graisse, des muscles.

En effet, lorsque l'organisme a puisé dans le foie ses dernières réserves de sucre, il se fournit dans les tissus musculaires et les muqueuses digestives. Une grève de la faim n'est pas une cure d'amaigrissement. C'est l'intestin qui a tendance à s'atrophier, pas les bourrelets superflus.

Bien évidemment, on se sent fatigué, très fatigué, irrité, énervé, de plus en plus déprimé. On subit des chutes de tensions. Il faut rester allongé, pour ne pas risquer de s'évanouir. Mais de toute façon, on dort très mal.

En général, on ne risque pas de troubles graves avant dix jours. En revanche, la situation se gâte sérieusement entre dix et trente jours de non-alimentation. Au-delà, cela frôle le sacrifice suprême... •

LE JOURNAL
DE L'ILE DE LA REUNION
N° 13098 - Vendredi 25 septembre 1992 - 5 F